

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU COMITÉ
SYNDICAL DU SYDELON DU 14 NOVEMBRE 2018
A 19H00
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITÉ SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 5

L'an deux mille dix-huit le quatorze novembre à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le six novembre 2018, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. LOUIS, Mme BUHAJEZUK, M. PERLATI
et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK,
et M. TARILLON

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. LORENTZ et Mme FERRY (elle a suppléé M. HERGAT)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES donne procuration à M. GLODEN

Publié(e) le ...21/11/2018
Notifié(e) le ...
Yutz, le ...21/11/2018...
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THIONVILLE : M. SAPIN, M. FERRERO et M. FISCHER

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : Mme CORION et M. MEDVES

Suppléante présente dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : Mme SPERANDIO

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. CHEBBAH arrive à 19h07 pendant le préambule et participe au vote de toutes les délibérations.

Affiché au siège du SYDELON le : **21 NOV. 2018**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Délibération N°2018-17 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 27 juin 2018.

Décisions du Président :

Délibération N°2018-18: Indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON

Délibération N°2018-19: Rapport relatif à la médiation préalable obligatoire (MPO) et donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et engageant le SYDELON dans le Processus de l'expérimentation

Délibération N°2018-20 Adhésion au service « RGD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Divers

Délibération n°2018-17

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 27 juin 2018

Le comité syndical :

- **adopte** le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 27 juin 2018.

Décisions du Président

Le Président informe le comité syndical des décisions qu'il a prises en 2018 conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du comité syndical :

DÉCISION 2018-08

le 29 juin 2018

DÉCIDE d'accepter le nouveau contrat proposé par la Société Peugeot - Bailly Yutz pour la location longue durée d'un véhicule Peugeot 208 pour une période de 37 mois ;

Ce contrat de location longue durée est prévu moyennant un premier loyer de 387,02 € HT et 36 loyers de 284,77 € HT ;

La décision n°2018-06 est modifiée conformément aux dispositions de la présente décision, les autres dispositions restent inchangées et valables.

Les crédits sont inscrits au budget.

DÉCISION 2018-09

le 18 septembre 2018

DÉCIDE : d'accepter et de signer le contrat proposé auprès de la société APRIL pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019, à un taux annuel global de 5,52% de la masse salariale.

Les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°2018-18

Objet : Indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON

Le comité syndical :

- **demande** le concours du Trésorier Principal du SYDELON pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **accorde** l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% par an et pour la durée du mandat,
- **précise** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- **vote** les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Délibération n°2018-19

Objet : Rapport relatif à la médiation préalable obligatoire (MPO) et donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et engageant le SYDELON dans le Processus de l'expérimentation

Le comité syndical :

- **décide** de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.
- **autorise** le Président à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

Délibération n°2018-20

Objet : Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Le comité syndical :

- **autorise** le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54.
- **autorise** le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.
- **autorise** le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Yutz, le 21 NOV. 2018



Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Michel Paquet".

Michel PAQUET